

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT

DECISION N° 2022/179

Le Président de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat,

Vu la délibération du Conseil prise en séance du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président, Bruno MINUTIELLO,

Vu la délibération n°2020-018 adoptant le partenariat avec l'association VéloLun' concernant le dispositif « Savoirs rouler »,

DECIDE

De signer l'avenant n° 2 à la convention Savoir rouler, définissant les modalités d'interventions et financières pour la dernière année 2022/2023 : 35 séances pour 17 écoles à 1 140 € la séance.

Fait à Lunéville, le 12 décembre 2022



BRUNO MINUTIELLO
2022.12.13 13:34:25 +0100
Ref:20221213_100802_1-1-O
Signature numérique
le Président

Bruno MINUTIELLO